



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mardi vingt-quatre juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 18 juin 2025.

PRÉSENTS : M. Alain TOUCHARD, Maire, M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART (à partir de 19 h 20), Adjoints, Mme Yannick LEMOULT, M. Philippe MOREAU, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, M. Éric VIGNEAU, Mme Sylvie LECOUP, Mme Valérie BOURDON, Mme Carole SOLVET, M. Mathieu HENRI, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, M. Olivier GUILLOU, Mme Sophie LOPES, Mme Estelle GUILLOU et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Martine LESAGE, M. Olivier DUPORT et Mme Julie HINGANT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : M. Xavier GODART donne son pouvoir à M. Éric JOSEPH jusqu'à son arrivée, M. Jean-Pierre GUILLOT donne pouvoir à M. Philippe MOREAU, Mme Martine LESAGE donne pouvoir à Mme Sylvie LECOUP, M. Olivier DUPORT donne pouvoir à M. Olivier GUILLOU, et Mme Julie HINGANT donne pouvoir à Mme Estelle GUILLOU.

M. Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.



7.5 : FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS :

2025-43. CLASSE DE DÉCOUVERTE AUX SABLES-D'OLONNE - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AU PROFIT DE L'ŒUVRE UNIVERSITAIRE DU LOIRET :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame RIFLET, enseignante en classe de CE2, est partie en classe de découverte aux Sables-d'Olonne, avec nuitées du 2 au 6 juin 2025 (5 jours).

Le montant du projet s'élève à 22 666,20 €.

Le coût par élève est de 397,50 €.

La participation du Conseil Départemental est de 32,50 € et celle de la commune de 365,00 €.

Quotient	Montant du quotient	% de participation de la commune en fonction du quotient familial	Participation complémentaire de la commune en fonction du quotient	Participation totale de la commune	Reste à la charge de la famille
A1	Supérieur à 2 872 €	0,00 %	0,00 €	91,00 €	274,00 €
A2	Compris entre 1 610 et 2 871 €	8,00 %	22,00 €	113,00 €	252,00 €
B	Compris entre 1 254 et 1 609 €	17,00 %	47,00 €	138,00 €	227,00 €
C	Compris entre 1 095 et 1 253 €	25,00 %	69,00 €	160,00 €	205,00 €
D	Compris entre 940 et 1 094 €	33,00 %	90,00 €	181,00 €	184,00 €
E	Compris entre 781 et 939 €	41,00 %	112,00 €	203,00 €	162,00 €
F	Compris entre 624 et 780 €	50,00 %	137,00 €	228,00 €	127,00 €
G	Compris entre 468 et 623 €	58,00 %	159,00 €	250,00 €	115,00 €

H	Compris entre 310 et 467 €	67,00 %	184,00 €	275,00 €	90,00 €
I	Inférieur à 309 €	75,00 %	206,00 €	297,00 €	68,00 €
HC	Hors commune	0,00 %	0,00 €	0,00 €	365,00 €

Monsieur le Maire précise que l'Œuvre Universitaire du Loiret a porté financièrement l'opération en centralisant les versements des participations des familles et de la Ville d'Ormes.

Il est donc nécessaire de verser à l'Œuvre Universitaire du Loiret, une subvention municipale correspondant à la différence entre la participation des familles (calculée selon le quotient familial) et le coût total du séjour.

Compte tenu des quotients des familles, le montant de la subvention de la Ville d'Ormes est de 3 000,00 €.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'octroi d'une participation financière d'un montant de 3 000,00 € au profit de l'Œuvre Universitaire du Loiret.

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 25 juin 2025.

Le Maire,
Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 26 juin 2025.

Publié ou notifié le : 26 juin 2025.

